221803 - Accomplir les prières surérogatoires nocturnes du Ramadan en deux temps au cours de la nuit

question

Est-il permis d'accomplir les prières surérogatoires nocturnes du Ramadan en deux temps au cours de la nuit étant donné l'existence d'un hadith qui dit: Hannad ibn as-Sirri nous a rapporté d'après Moulazi ibn Amer d'après Abdoullah ibn Badre que Qays ibn Abi Talq a dit : mon père Talq ibn Ali nous a rendu visite au cours d'une journée du Ramadan et est resté avec nous nous jusqu'au soir. Puis il nous a dirigé la prière cette nuit-là et terminé sa prière par une rakaa de clôture . Ensuite, il s'est rendu à une mosquée et a dirigé la prière pour ses usagers. Quand il n'est resté que la rakaa de clôture , il s'est fait remplacer par un homme et lui a dit: dirige leur la rakaa de clôture car j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: pas deux rakaa de clôture au cours de la même nuit. (Rapporté par an-Nassai dans ses Sunan (1679). Comment juger ce hadith?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, on anime les nuits du Ramadan en s'y adonnant à des prières nocturnes surérogatoires. Ces prières n'ont pas une limite précise à ne pas dépasser par le musulman. Il lui est permis en Ramadan comme en dehors de ce mois d'en faire autant qu'il voudra. Si les usagers d'une mosquée se mettaient d'accord à faire lesdites prières en deux parties: une à accomplir juste après la seconde prière obligatoire de la nuit et une autre à faire en pleine nuit afin de profiter du mérite de la nuit avancée en s'y adonnant intensément au culte, notamment au cours des dernières nuits du mois et faire de la rakaa de clôture l'ultime acte de leurs prières, cela ne représenterait aucun inconvénient.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la consultance religieuse ont dit: Il n' y a aucun

inconvénient à ce qu' le nombre des rakaa accomplies au cours des dix dernières nuits soit supérieur à ce qu'elle sont pendant les vingt jours précédents. On peut les diviser en deux parties: une partie à accomplir légèrement au début de la nuit au même titre que les prières faites au cours des vingt premières nuits, et une autre partie à effectuer à une heure avancée de la nuit à titre de tahadjdjoud (prières nocturnes ralenties à dessin) car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) déployait au cours des dix dernières nuits du Ramadan des efforts qu'on ne lui connaissait pas en d'autres temps. Extrait des fatwas de la Commission Permanentent/ deuxième recueil (6/82)

Deuxièmement, celui qui fait les prières nocturnes dites tarawiih dans une mosquée puis se rend dans une mosquée où les mêmesprières se déroulent encore et qu'il veut se joindreaux fidèles en prière, cela ne représentent aucun inconvénient mais il ne doit pas faire la rakaa de clôture deux fois. Si lors des premières prières, il avait fait la dite rakaa, il ne la répète pas avec le deuxième groupe car cette rakaa ne se fait deux fois au cours de la même nuit.

Il en est de même pour l'imam qui dirige la prière dans différentes mosquées ou le fait pour deux groupes de prieurs au début et à la fin de la nuit ou celui qui prie au sein d'un groupe puis dirige la prière pour un autregroupe. Tout cela est permis, s'il plaît à Allah.

Abou Dawoud(1439) auteur de la présente version, at-Tirmidhi (470) , an-Nassai (1679) et Ahmad (16296) ont rapporté que Qays ibn Talq a dit : mon pèreTalq ibn Ali nous a rendu visite au cours d'une journée du Ramadan et est restéavec nous nous jusqu'au soir. Puis il nous a dirigé la prière cette nuit-là et terminé sa prière par une rakaa de clôture . Ensuite, il s'est rendu à une mosquée et a dirigé la prières pour ses usagers. Quand il n'est resté que la rakaa de clôture , il s'est fait remplacer par un homme et lui a dit: dirige leur la rakaa de clôture car j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: pas deux rakaa de clôture au cours de la même nuit. Ce hadith est jugé bon par ibn al-Moulakkin dans al-Badre al-mounir (4/317) et par al-Hafezh dans al-Faeh (2/481). Les réviseurs d'al-Mousnad en ont fait de même tandis qu'al-Albani l'a déclaré authentique dans Sahihi Sunani Abi Dawoud.

As-Sundi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Il a dirigé la prière pour ses compagnons

peut renvoyer aussi bien à une prière obligatoire qu'à une prière surérogatoire. Dès lors, le fait pour les gens de prier à titre surérogatoire sous la direction de quelqu'un qui accomplit une prière obligatoire est assimilable au cas où une personne qui accomplit une telle prière se met sous la direction d'une personne qui prie à titre surérogatoire.» Extrait de hachiyatou as-Sindi alaa an-Nassai (3/230).

L'imam Ahmad a dit à propos d'un homme qui prie durant le mois de Ramadan, dirige la prière pour un groupe et la termine par une rakaa de clôture et va ensuite diriger la prière pour un autre groupe, l'imam Ahmad dit qu'un tel homme doit marquer une pause, mange , boit ou s'assoit (avant d'aller diriger la prière pour l'autre groupe) (Rapporté par al-Marouzi.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: C'est parce qu'il est réprouvé de se remettre immédiatement à prier après avoir effectué une rakaa de clôture. Il faut marquer une pause pour séparer la rakaa de clôture de la reprise des prières. C'est ce qu'il faut faire, si on dirige la prière pour tout le monde au même endroit. Si on doit se déplacer , le seul déplacement constitue une pause. On ne répète pas la rakaa de clôture car celle-ci n'est pas à répéterau cours de la même nuit. Extrait de Badai al-fawaid (4/111). La plupart des jurisconsultes soutient que tout cela est permis et n'est aucunement réprouvé. Voir Fateh al-Bari d'Ibn Radjab (6/258-259).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Si tu fais ta rakaa de clôture dans ta mosquée avant de te rendre dans une autre où les gens sont en train de prier, joints-toi à eux. S'ils font leur rakaa de clôture, remets-toi deboutet ajoute une rakaa pour obtenir un nombre pair de rakaa puisque tu avais déjà fait une rakaa de clôture. Extrait des djalassat ramadaniyyah Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 20851.

Allah le sait mieux.